

DEXIA

Finances locales en France

Version provisoire

Février 2007

2007 : CONSOLIDATION DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le contexte particulier de l'année 2007 – élections nationales, allongement des mandats municipaux, mise en œuvre de plusieurs réformes touchant aux recettes ou aux dépenses des collectivités locales, etc. – en fait une année atypique.

Les dépenses totales des collectivités locales s'élèvent à 189,0 milliards d'euros en 2007 (hors amortissement de la dette) et progressent de 5,2 %.

Les **dépenses de gestion**, 133,3 milliards d'euros, évoluent de + 6,0 % compte tenu de **la première vague de transfert des TOS** des lycées et collèges (1,2 milliard d'euros).

Les **recettes courantes** (174,4 milliards d'euros) augmentent de 4,8 % en 2007, avec quatre facteurs notables :

- le **ralentissement du rendement des droits de mutation** ;
- l'utilisation par les régions **du pouvoir de modulation des tarifs de taxe intérieure sur les produits pétroliers** (environ 500 millions d'euros) ;
- l'impact global de la mise en place de **la réforme de la taxe professionnelle** (environ - 600 millions d'euros) ;
- **l'augmentation des taux des impôts directs locaux moins dynamique** (+ 0,9 % en 2007, après + 2,4 % en 2006).

L'**épargne de gestion** dégagée sur les opérations courantes, 41,1 milliards d'euros, perd de son dynamisme et progresse de 1,2 % en 2007 contre + 6,7 % en 2006.

Avec **des charges d'intérêt fortement orientées à la hausse** (5,1 milliards d'euros, + 12,0 %) en raison de la remontée des taux d'intérêt et de l'accroissement de l'encours de dette des collectivités locales observé ces dernières années, l'épargne brute enregistre une légère baisse en 2007 (36,1 milliards d'euros, - 0,2 %).

Particulièrement dynamique depuis 2003 avec une augmentation annuelle moyenne de 8 %, **l'investissement public local** s'accroît de manière plus modérée en 2007 (+ 2,6 %) à l'approche de l'achèvement de l'actuelle mandature municipale mais franchit le seuil des 50 milliards d'euros.

Compte tenu de la consolidation de leur capacité d'auto-financement, le nouvel effort d'investissement des collectivités locales requiert **un recours à l'endettement** à hauteur de 4,0 milliards d'euros en 2007. La dette des collectivités locales atteindra 116,2 milliards d'euros fin 2007 et représentera ainsi 6,3 % du PIB. ■

COMPTE SIMPLIFIÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Section de fonctionnement					Financement de l'investissement				
	2006/05 %	2006 Md€	2007/06 %	2007 Md€		2006/05 %	2006 Md€	2007/06 %	2007 Md€
RECETTES COURANTES	+ 5,9	166,4	+ 4,8	174,4	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 7,3	49,4	+ 2,6	50,7
Recettes fiscales	+ 7,1	96,8	+ 6,6	103,3	MOYENS DE FINANCEMENT	-	49,4	-	50,7
<i>dont produit 4 taxes</i>	+ 5,8	60,2	+ 3,6	62,4	Épargne brute (corrigée de la variation du flux de créances et de trésorerie)	+ 5,8	35,0	+ 3,2	36,1
Dotations de l'État	+ 2,6	42,9	+ 1,7	43,6	Dotations d'investissement	+ 2,9	7,4	+ 8,4	8,0
Autres recettes	+ 7,1	26,6	+ 3,4	27,5	Autres recettes	+ 6,6	2,4	+ 6,3	2,6
DÉPENSES DE GESTION	+ 5,7	125,7	+ 6,0	133,3	Flux net de dette (emprunts – remboursements)	-	4,7	-	4,0
Dépenses de personnel	+ 5,5	44,1	+ 7,3	47,3	<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	+ 7,3	18,4	+ 1,1	18,6
Achats de biens et de services	+ 5,1	39,7	+ 4,8	41,7	<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	+ 1,2	13,8	+ 5,9	14,6
Transferts versés et autres dépenses	+ 6,4	41,9	+ 5,8	44,3					
ÉPARGNE DE GESTION	+ 6,7	40,7	+ 1,2	41,1					
Intérêts de la dette	+ 4,9	4,5	+ 12,0	5,1					
ÉPARGNE BRUTE	+ 6,9	36,1	- 0,2	36,1					

repères

Le « *compte simplifié* » des collectivités locales publié dans la *Note de conjoncture* de Dexia Crédit Local adapte et actualise, au sein du compte des administrations publiques locales publié par l'Insee, le sous-compte « collectivités locales » afin de lui donner une forme proche de celle de la comptabilité publique.

Ce sous-compte regroupe et consolide les budgets des entités suivantes (métropole et départements d'outre-mer) :

- collectivités territoriales à compétence générale : communes, départements et régions (budgets principaux et budgets annexes) ;
- groupements de communes à fiscalité propre : communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, syndicats d'agglomérations nouvelles ;
- syndicats intercommunaux à vocation unique, à vocation multiple et mixte ;
- régies des collectivités locales, établissements publics locaux, etc.

L'utilité de ce compte est de porter un regard d'ensemble sur l'activité et sur le comportement économique des collectivités locales.

La présentation du « *compte simplifié* » ne doit pas être interprétée comme le simple « total » des comptes des collectivités locales. En effet, d'une part, les masses financières sont consolidées (les flux croisés et les doubles comptes entre budgets sont éliminés) et, d'autre part, certaines notions, même adaptées, s'écartent encore des définitions adoptées en comptabilité publique.

Les données présentées dans ce compte sont des prévisions quant à l'activité réelle de l'année ; en termes comptables, il s'agit d'une estimation des comptes administratifs.

Les évolutions présentées, sauf mention contraire, sont des évolutions en valeur.

La *Note de conjoncture* de Dexia Crédit Local, réalisée par la Direction des études, utilise pour ses estimations les travaux statistiques de différentes administrations : Direction générale de la comptabilité publique, Direction générale des collectivités locales, Direction générale des impôts. Elle s'appuie également sur les informations tirées de ses partenariats avec les associations d'élus, notamment l'Association des maires de grandes villes de France, la Fédération des maires des villes moyennes et l'Assemblée des communautés de France, et SFL-Forum. ■

Sommaire

■ Environnement macroéconomique	3
■ Finances publiques	4
Section de fonctionnement	
■ Recettes de fonctionnement	6
■ Dépenses de gestion	11
■ Intérêts de la dette et épargne	14

Section d'investissement	
■ Dépenses d'investissement	15
■ Moyens de financement	17
■ Tableau d'équilibre sur dix ans	19
■ Marchés financiers	20

POSSIBLE RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE MONDIALE EN 2007

Un ralentissement général de l'activité économique mondiale est attendu pour 2007 conduisant à une convergence des taux de croissance dans les principales zones industrialisées.

Aux États-Unis, la modération de la croissance, liée notamment à la détérioration du marché de l'immobilier, serait la plus importante. L'économie américaine connaîtrait une croissance de 2,7 %, contre + 3,3 % en 2006. La consommation des ménages resterait bien orientée et continuerait à soutenir la demande intérieure. Elle bénéficierait d'un marché du travail encore porteur et d'un recul de l'inflation sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie à la fin 2006. En revanche, l'investissement des entreprises s'infléchirait en raison de la décélération du commerce mondial et d'un durcissement des conditions de financement.

La zone euro retrouverait un rythme de croissance proche de 2,2 % en 2007 (après + 2,7 % en 2006). La consommation des ménages continuerait à constituer le socle de la croissance malgré une progression plus modérée en 2007. Elle serait notamment affectée par l'impact négatif du relèvement de la TVA en Allemagne au 1^{er} janvier 2007, les achats anticipés effectués fin 2006 trouvant leur contrepartie dans un affaiblissement de la demande début 2007. L'investissement des entreprises pourrait également enregistrer un rythme de progression plus faible qu'en 2006 compte tenu du ralentissement de la demande extérieure lié à l'appréciation de l'euro.

En France, après une croissance de 2,1 % en 2006, la prévision du gouvernement (+ 2,25 % en 2007) se situe dans la fourchette haute des prévisions des différents instituts de conjoncture qui tablent en moyenne sur une croissance plus faible: + 1,9 % selon le consensus des économistes.

	États-Unis	Zone euro	France
2006			
Évolution du PIB	+ 3,3 %	+ 2,7 %	+ 2,1 %
Contributions*			
- Demande intérieure	+ 3,1	+ 2,6	+ 2,8
- Variation des stocks	+ 0,3	0,0	- 0,1
- Commerce extérieur	- 0,1	+ 0,1	- 0,5
2007			
Évolution du PIB	+ 2,7 %	+ 2,2 %	+ 1,9 %

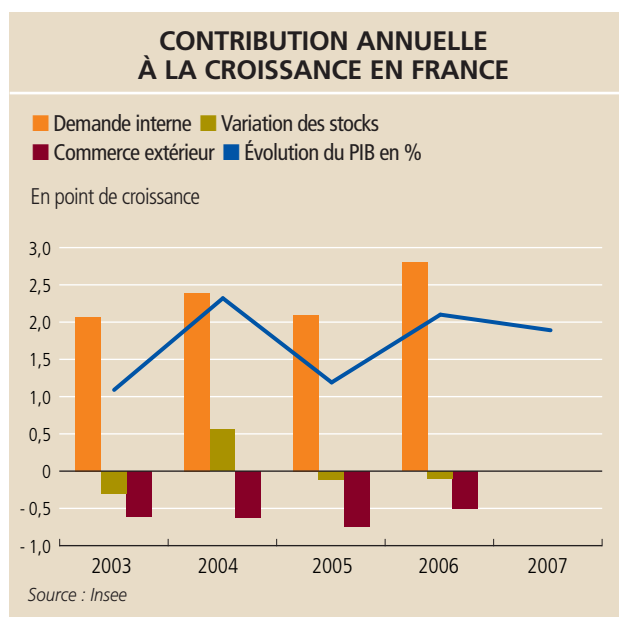
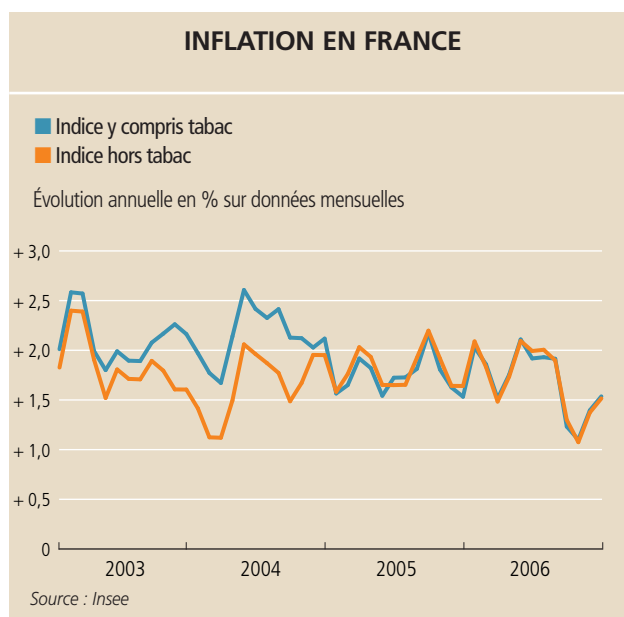
*En point de croissance

Sources : Insee, Dexia AM, Consensus

Dans ce scénario, l'activité économique résisterait relativement bien face au contexte international moins porteur. La demande intérieure resterait soutenue par la consommation des ménages: la désinflation et la baisse de l'impôt sur le revenu devraient s'ajouter à la hausse des revenus d'activité pour procurer des gains de pouvoir d'achat.

L'investissement des entreprises, après une hausse de 4,2 % en 2006, devrait retrouver un rythme de croissance plus modéré en 2007. La baisse du moral des industriels témoigne des inquiétudes suscitées par le freinage des économies américaine et allemande. Le rythme des exportations pourrait en effet s'infléchir sous l'effet de l'affaiblissement de la demande étrangère adressée à la France.

Les prix à la consommation devraient conserver leur rythme de progression actuel, aux alentours de + 1,8 % en moyenne annuelle. ■



BUDGET DE L'ÉTAT : PERSPECTIVES POUR 2007

La loi de finances initiale (LFI) pour 2007 est construite sur une hypothèse de croissance du PIB de + 2,25 % et d'évolution des prix hors tabac de + 1,8 %.

Une norme d'évolution de la dépense de « - 1 % en volume »

Le gouvernement a élaboré son budget en se fixant une norme d'évolution de la dépense, par rapport à la LFI 2006, égale à un point de moins que l'inflation, soit une progression de 0,8 % des dépenses à champ constant. La hausse des masses budgétaires s'établit à plus de 2 milliards d'euros, dont plus de la moitié est consacrée à l'augmentation des pensions.

À structure courante, **les dépenses nettes** du budget général (dépenses hors remboursements et dégrèvements d'impôts) atteignent 266,9 milliards d'euros.

Depuis la mise en œuvre de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), les crédits budgétaires sont répartis par mission. En 2007, trois missions représentent la moitié des crédits budgétaires de l'État : l'enseignement scolaire (22 %), les engagements financiers (15 %) et la défense (14 %).

Pour l'ensemble des missions, **les charges de personnel** (rémunérations, cotisations et contributions sociales, prestations sociales et allocations diverses) représentent le poste le plus lourd du budget avec 118,6 milliards d'euros, soit 44,4 % des dépenses nettes du budget général. **Les dépenses d'investissement** (civil et militaire) de l'État atteignent 13,2 milliards d'euros et sont en baisse de près de 400 millions par rapport à la LFI 2006.

La charge de la dette, essentiellement les intérêts versés, représente 39,2 milliards d'euros, soit 14,7 % des dépenses du budget général.

Des recettes en hausse malgré des baisses d'impôt

Les recettes fiscales du budget général s'élèvent à 342,2 milliards d'euros en LFI 2007. La principale recette provient de la TVA : 174,8 milliards d'euros. L'impôt sur le revenu, deuxième recette de l'État, s'établit à 57,1 milliards d'euros.

Les remboursements et dégrèvements augmentent fortement (76,5 milliards d'euros en 2007 et 68,5 milliards d'euros en 2006) principalement sous l'effet de la hausse des dégrèvements d'impôts d'État relatifs à la TVA et à l'impôt sur les sociétés. Hors remboursements et dégrèvements, **les recettes fiscales nettes** de l'État s'élèvent à 265,7 milliards d'euros, soit près de 8 milliards de plus qu'en LFI 2006.

En prenant en compte **les recettes non fiscales** (27,0 milliards d'euros) et **les prélèvements sur recettes** (- 68,1 milliards d'euros, dont - 49,5 milliards d'euros au profit des collectivités territoriales), **les recettes totales nettes** de l'État s'établissent à 224,5 milliards.

RECETTES DU BUDGET GÉNÉRAL

en milliards d'euros	LFI 2006	LFI 2007
Recettes fiscales	326,3	342,2
Impôt sur le revenu	57,5	57,1
Impôt sur les sociétés	48,5	55,2
TIPP	19,3	18,0
TVA	162,7	174,8
Autres	38,3	37,1
Remboursements et dégrèvements	- 68,5	- 76,5
Recettes fiscales nettes	257,8	265,7
Recettes non fiscales	24,8	27,0
Prélèvements sur recettes	- 65,4	- 68,1
Dont prélèvement au profit des collectivités locales	- 47,4	- 49,5
Recettes totales nettes (b)	217,2	224,5

DÉPENSES DU BUDGET GÉNÉRAL

(en crédits de paiement)

en milliards d'euros	LFI 2006	LFI 2007
Total général	334,6	343,3
Remboursements et dégrèvements	68,5	76,5
Total net (a)	266,1	266,9
Décomposition des principales dépenses par mission		
Enseignement scolaire	59,7	59,0
Engagements financiers de l'État	40,7	40,9
Défense	35,4	36,3
Recherche et enseignement supérieur	20,7	21,3
Sécurité	15,3	15,7
Solidarité et intégration	12,2	12,2
Travail et emploi	13,2	12,1
Décomposition des principales dépenses par nature		
Dépenses de personnel	118,2	118,6
Charges financières	39,0	39,2
Investissement	13,6	13,2

Le solde budgétaire du budget général est évalué en LFI 2007 à - 42,3 milliards d'euros. En ajoutant le solde des comptes spéciaux, **le déficit prévisionnel de l'État est de 42,0 milliards d'euros en LFI 2007, soit environ 2,4 % du PIB.**

SOLDE BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT

en milliards d'euros	LFI 2006	LFI 2007
Solde du budget général (b - a)	- 48,9	- 42,3
Solde des comptes spéciaux	2,0	0,3
Solde de l'État	- 46,9	- 42,0

Pour l'année 2006, les derniers chiffres communiqués par le gouvernement témoignent d'une réduction du déficit budgétaire de l'État par rapport aux évaluations présentées en lois de finances (36,2 milliards d'euros, contre 46,9 milliards en LFI 2006). Cette amélioration provient essentiellement du surplus de recettes fiscales, notamment au titre de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. ■

PROGRAMME DE STABILITÉ 2008-2010

Au début du mois de décembre, le gouvernement a transmis à la Commission européenne le programme de stabilité 2008-2010. Ce document est élaboré en application du pacte de croissance et de stabilité qui prévoit que les États membres de la zone euro présentent chaque année un programme contenant les objectifs de leurs comptes publics à moyen terme.

Ce programme s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés lors de la Conférence nationale des finances publiques du 11 janvier 2006, à savoir :

- retour à l'équilibre des comptes publics en 2010;
- retour de l'endettement sous la barre des 60 % du PIB en 2010.

Deux scénarios de croissance sont retenus par le gouvernement : un scénario dit « bas » ou « prudent » avec une croissance à 2,25 % par an et un scénario dit « haut » ou « volontariste » avec une croissance à 3 % par an.

Selon le premier scénario, le déficit public passerait de 2,5 % du PIB en 2007 à un strict équilibre en 2010. Parallèlement, la dette publique diminuerait de 63,6 % du PIB en 2007 à 58,0 % du PIB en 2010.

Selon le deuxième scénario, plus favorable, le solde budgétaire serait excédentaire en 2010 avec + 0,8 % du PIB et la dette s'améliorerait nettement avec un niveau correspondant à 55,1 % du PIB.

L'amélioration de la situation financière des finances publiques serait soutenue :

- par un net ralentissement des dépenses de l'État (évolution annuelle moyenne de - 0,5 % en volume entre 2008 et 2010);
- par un retour à l'équilibre du compte des administrations de sécurité sociale (ASSO) dès 2008, grâce notamment à la baisse du taux de chômage;
- par une amélioration du solde des organismes divers d'administration centrale (ODAC) de 0,2 point de PIB;
- par une stabilisation du solde des administrations publiques locales (APUL) avec une hypothèse de maintien des taux d'imposition et d'une évolution annuelle moyenne des dépenses de 2,0 % en volume.

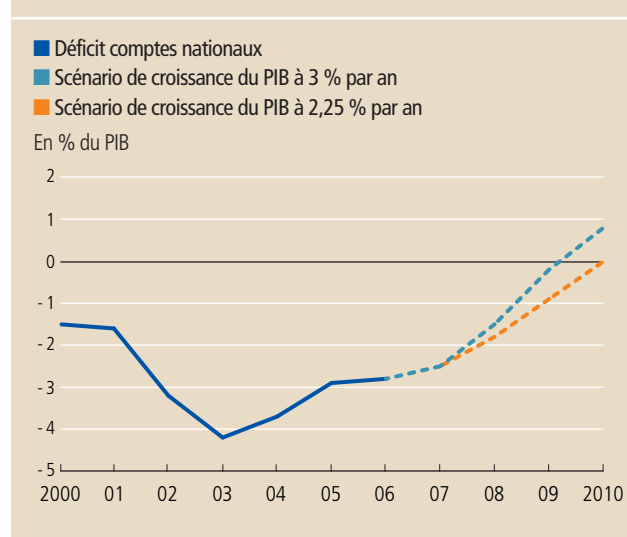
L'assainissement des finances publiques serait également favorisé, toujours selon le programme de stabilité, par des gains d'efficacité dans la gestion publique dégagés grâce **aux audits de modernisation de l'État**. Actuellement, 127 audits ont été réalisés et certains ont déjà permis d'identifier des marges de manœuvre financière possibles (sur l'optimisation des achats de l'État, l'immobilier, le processus budgétaire et comptable...). Parmi les différents audits réalisés ou à venir, certains thèmes concernent les collectivités locales :

- mise en œuvre opérationnelle de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme (rapport adopté);
- outils de pilotage et d'information des dégrèvements et admissions en non-valeur d'impôts directs locaux (rapport adopté);
- gestion de la taxe locale d'équipement et des taxes rattachées (rapport adopté);
- collecte de la taxe pour le développement de l'apprentissage (rapport adopté);
- modernisation du paiement des amendes (rapport adopté);
- comparaison au niveau européen des coûts de construction et d'entretien des routes (rapport adopté);
- aides publiques aux entreprises (rapport adopté);
- collecte électronique par l'Insee des données d'état civil et du recensement (rapport à venir);
- organisation du contrôle de légalité (rapport à venir);
- gestion des voies navigables (rapport à venir). ■

DÉFICIT PAR SOUS-SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES À L'HORIZON 2010

En % du PIB	2007	2008	2009	2010
Scénario bas				
APU	- 2,5	- 1,8	- 0,9	0,0
État	- 2,4	- 2,0	- 1,5	- 0,9
ODAC	0,1	0,2	0,3	0,3
APUL	- 0,1	- 0,1	- 0,1	- 0,1
ASSO	- 0,1	0,1	0,4	0,6
Scénario haut				
APU	- 2,5	- 1,5	- 0,2	0,8
État	- 2,4	- 1,9	- 1,2	- 0,6
ODAC	0,1	0,2	0,3	0,3
APUL	- 0,1	- 0,1	0,1	0,1
ASSO	- 0,1	0,2	0,6	1,0

DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES À L'HORIZON 2010



EN 2007, HAUSSE LIMITÉE DU PRODUIT DES 4 TAXES ET CROISSANCE MOINS VIVE DES RECETTES COURANTES

Les recettes courantes des collectivités locales observent une décélération en 2007 (+ 4,8 %, après + 5,9 % en 2006). Leur progression est soutenue par l'accroissement des ressources fiscales transférées en contrepartie des nouvelles compétences et par la modulation régionale des tarifs de TIPP. Elle est en revanche affaiblie par le moindre rendement des droits de mutation, la hausse moins vive des taux d'imposition et le prélèvement opéré au titre de la réforme de la taxe professionnelle.

Les recettes courantes des collectivités locales, 174,4 milliards d'euros en 2007 (+ 4,8 %), se composent de trois éléments :

– **Les « recettes fiscales »**, qui représentent 59 % de l'ensemble des recettes de fonctionnement, sont essentiellement constituées du produit des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe professionnelle) et des compensations d'exonérations fiscales qui s'y rattachent.

Les autres recettes fiscales comprennent, en plus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, du versement transport et des taxes indirectes (droits de mutation, cartes grises et taxes d'urbanisme, etc.), les ressources transférées depuis 2004 afin de compenser les transferts de compétences ou d'accroître l'autonomie financière des collectivités locales. Les régions perçoivent ainsi une fraction de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) et une taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage. Les départements bénéficient, quant à eux, d'une fraction de taxe intérieure

sur les produits pétroliers et de taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

– **Les « dotations de l'État »**, 25 % des recettes de fonctionnement, comprennent les dotations de fonctionnement de l'enveloppe normée du Contrat de croissance et de solidarité (dotation globale de fonctionnement [DGF], dotation générale de décentralisation [DGD], dotation élu local, dotation spéciale instituteurs, dotation de compensation de la taxe professionnelle...).

– **Les « autres recettes de fonctionnement »**, 16 % des recettes courantes, regroupent les transferts financiers provenant de tiers (le « compte simplifié » exclut les transferts entre collectivités locales), c'est-à-dire les recettes tarifaires, les participations aux frais, les produits financiers, les produits domaniaux, les versements de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et, depuis 2006, le Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion ainsi que le Fonds d'aide au logement d'urgence.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS STRUCTURELLES ENREGISTRÉES EN 2006 ET 2007

	Recettes fiscales	Dotations de l'État	Autres recettes
2006	<p>Exonération de 20 % de TFNB au profit des terrains agricoles</p> <p>Accroissement des fractions de TIPP et de TSCA perçues par les régions et les départements en compensation des nouveaux transferts de compétences.</p> <p>Augmentation du taux de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage</p>	<p>Réforme de la DGE des départements</p> <p>Réfaction de la DGD formation professionnelle (réforme de la taxe d'apprentissage)</p>	<p>Création et abondement du Fonds de mobilisation pour l'insertion</p> <p>Création du Fonds d'aide au logement d'urgence</p> <p>Contribution de la CNSA au financement de la prestation de compensation du handicap (PCH)</p> <p>Participation des familles aux charges d'internat (FARPI)</p> <p>Compensation du transfert des routes nationales sous forme de crédits budgétaires</p>
2007	<p>Prélèvement au titre du nouveau plafonnement de la TP en fonction de la valeur ajoutée</p> <p>Accroissement des fractions de TIPP et de TSCA perçues par les régions et les départements</p> <p>Compensation du transfert des routes nationales sous forme de TSCA</p> <p>Modulation régionale des fractions de tarif de TIPP</p> <p>Augmentation du taux de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage</p>	<p>Réfaction de la DGD formation professionnelle (réforme de la taxe d'apprentissage)</p>	<p>Abondement du fonds de mobilisation pour l'insertion</p> <p>Accroissement des participations de la CNSA au titre de l'APA, des maisons départementales du handicap et de la PCH</p>

RECETTES FISCALES

Progression toujours soutenue des bases d'imposition

Les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties conservent le dynamisme observé depuis plusieurs années. Elles progressent en 2007 de l'ordre de 4 % (après + 3,8 % en 2006) sous l'effet de :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 1,8 % appliquée aux logements existants ;
- l'élargissement de la matière imposable qui résulte de l'accroissement du parc de logements en ligne avec la bonne tenue du marché de la construction. Compte tenu d'une durée des travaux d'environ deux ans et d'une exonération de deux ans pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, les mises en chantier (+ 8 % en moyenne chaque année depuis 2002) génèrent des recettes fiscales nouvelles à compter de N + 2 pour la taxe d'habitation et de N + 4 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les bases de taxe professionnelle, composées essentiellement de la valeur locative des équipements, enregistrent une progression en ligne avec le stock d'immobilisations des entreprises. En 2007, stimulées par l'accroissement du volume d'investissement réalisé par les entreprises en 2005 en matière de biens d'équipement (+ 6,3 %), les bases de taxe professionnelle évoluent d'environ + 3,5 % (après + 3,2 % en 2006).

Hausse modérée de la pression fiscale

En 2007, une évolution modérée de la pression fiscale est attendue. Globalement, les taux d'imposition progressent d'environ 0,9 %, **toutes taxes et toutes collectivités confondues** (après + 2,4 % en 2006 et + 3,1 % en 2005).

Dans un contexte préélectoral, **les communes et groupements** limitent l'augmentation des taux d'imposition à 0,4 % (après + 0,7 % en 2006). **Les départements** procèdent, en 2007, à une

hausse des taux d'imposition de 1,5 % (après + 5,0 % en 2006 et + 4,3 % en 2005). **Les régions** augmentent leur pression fiscale de 2,5 % en 2007 (après + 7,4 % en 2006 et + 21,0 % en 2005).

Hausse du produit 4 taxes de 3,6 %

Le produit des quatre taxes progresse sous l'effet de l'accroissement des bases d'imposition et de la hausse de la pression fiscale mais intègre, en 2007, **les conséquences du nouveau dispositif de plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle des entreprises en fonction de leur valeur ajoutée**.

À compter de 2007, un prélèvement est opéré sur le produit voté des collectivités locales pour financer une partie du dégrèvement accordé aux entreprises dont la cotisation de taxe professionnelle excède 3,5 % de la valeur ajoutée. Ce prélèvement, évalué à **plus de 600 millions d'euros**, correspond à l'impact des hausses de taux votées depuis 2006 et une partie de celles de 2005 sur les bases des entreprises bénéficiant du plafonnement à la valeur ajoutée en 2005 (plus de 40 % des bases de taxe professionnelle au niveau national).

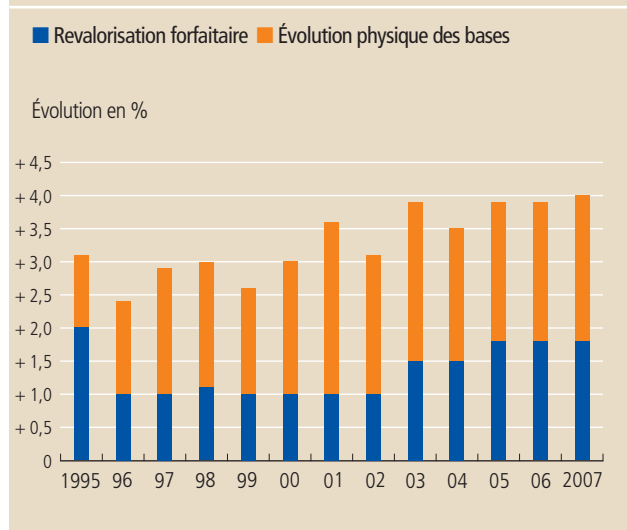
Le produit des quatre taxes, **62,4 milliards d'euros**, enregistre une progression de 3,6 %. Hors réforme de la taxe professionnelle, il serait en hausse de 4,6 %.

En incluant les compensations d'exonérations fiscales, le produit perçu s'élève à 65,3 milliards d'euros, en hausse de 3,5 %.

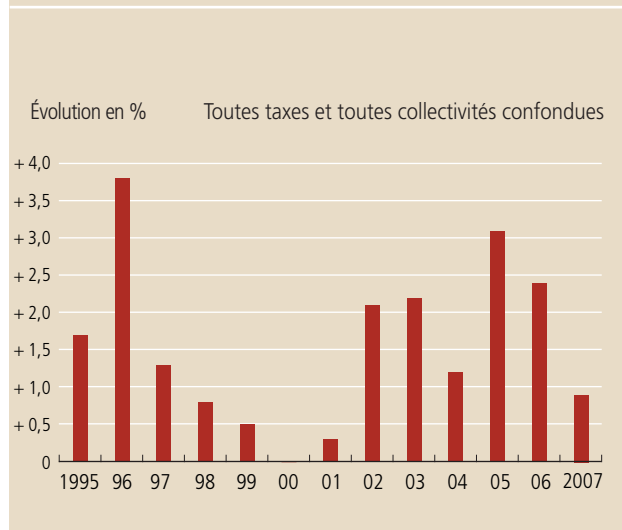
Les autres recettes fiscales atteignent 38,0 milliards d'euros en 2007, en hausse de 12,5 %. Cette forte progression est essentiellement liée à l'accroissement des ressources transférées depuis 2004 (10,7 milliards d'euros en 2007, soit 10,4 % de l'ensemble des recettes fiscales).

La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) perçue par les collectivités locales, 7,8 milliards d'euros, abonde le budget des départements (4,9 milliards d'euros) et des régions (2,9 milliards d'euros).

ÉVOLUTION DES BASES DE TAXE D'HABITATION



ÉVOLUTION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX



La fraction départementale est versée en contrepartie de la décentralisation du RMI, est stable depuis 2004 en raison d'une très faible croissance des quantités consommées de produits pétroliers.

La fraction régionale intègre le nouveau droit à compensation lié aux transferts de compétences opérés dans le cadre de la loi « Libertés et responsabilités locales » (2,4 milliards d'euros, dont 1,3 au titre des transferts opérés en 2007) et le produit lié à la hausse des tarifs de TIPP décidée par la majorité des régions en 2007 (515 millions d'euros).

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA)

perçue par les départements s'élève à 2,2 milliards d'euros dont :

- 1,2 milliard d'euros au titre des transferts de compétences opérés dans le cadre de la loi du 13 août 2004 (dont 1,0 milliard d'euros au titre des transferts opérés en 2007) ;
- près de 940 millions d'euros au titre du financement des services départementaux d'incendie et de secours ;
- près de 140 millions d'euros au titre de la compensation de la suppression de la vignette automobile acquittée par les entreprises jusqu'en 2005.

Cette ressource est assise sur le montant des contrats d'assurance relatifs aux véhicules terrestres à moteur. La croissance de l'assiette, très soutenue sur les années 2000-2004 (environ + 5 % par an), marque un net ralentissement en 2005 (+ 1,1 %) et pourrait être plus modérée que par le passé en 2006 et 2007.

Le dispositif de mise en place progressive (2005-2007) de la **taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage** s'achève avec une dernière augmentation du taux (désormais fixé à 0,18 %) et une nouvelle réfaction concomitante de la DGD relative à la formation professionnelle. En 2007, le produit de cette contribution s'élève à près de 630 millions d'euros.

Par ailleurs, les collectivités locales perçoivent :

- **les droits de mutation**, qui atteignent 10,4 milliards d'euros en 2007. Leur rythme de progression fléchit en 2007, avec

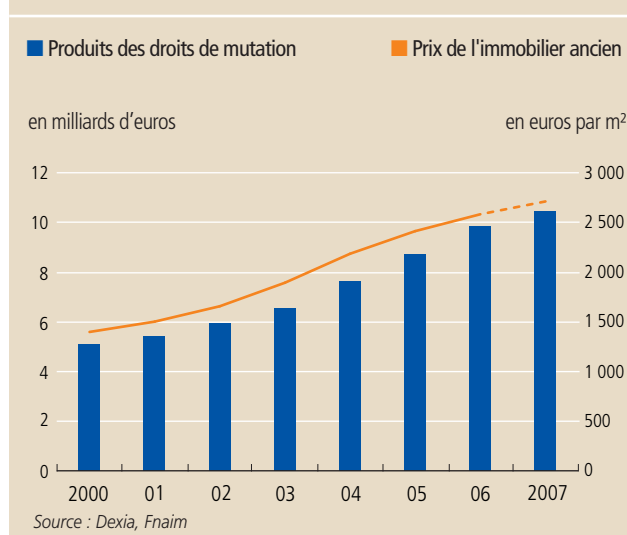
une évolution inférieure à + 10 % (après + 13,2 % en 2006, + 14,4 % en 2005 et + 16,3 % en 2004), en raison d'un ralentissement attendu des prix de l'immobilier ancien (entre + 3,5 % et + 5 % en 2007, après + 7,1 % en 2006, + 10,4 % en 2005 et + 15,4 % en 2004, selon la Fédération nationale de l'immobilier [Fnaim]) et d'une stabilisation du nombre de transactions ;

- **le versement transport**, près de 5,2 milliards d'euros, qui, compte tenu de marges de manœuvre limitées sur les taux, progresse désormais essentiellement sous l'effet de l'évolution de la masse salariale des entreprises de plus de neuf salariés installées sur un périmètre de transports urbains (environ + 3 %) ;

- **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**, près de 4,9 milliards d'euros, qui enregistre en 2007 une progression proche de celle observée en 2006 (+ 6,3 %). Cette évolution résulte d'une proportion toujours croissante de communes sur lesquelles est prélevée la TEOM (66,7 % en 2006 contre 65,8 % en 2005 et moins de 50 % en 2000), de l'évolution de l'assiette imposable, proche de celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties, et des hausses de taux votées pour répondre à la croissance des coûts de l'élimination des déchets ménagers.

Au total, les recettes fiscales des collectivités locales s'élèvent à **103,3 milliards d'euros** en 2007, en hausse de 6,6 % par rapport à 2006. À champ constant (hors compensation des nouveaux transferts de compétences et réforme de la taxe professionnelle), les recettes fiscales progresseraient de 4,7 % (contre + 5,8 % en 2006).

ÉVOLUTION DES PRIX ET DES DROITS DE MUTATION



PRODUIT 4 TAXES EN 2006

(en millions d'euros)

Répartition par niveau de collectivités		Répartition par taxe	
Communes	25067	Taxe d'habitation	13976
Groupements	12658	Foncier bâti	18734
Départements	18134	Foncier non bâti	807
Régions	4376	Taxe professionnelle	26718
Ensemble	60235	Ensemble	60235

RECETTES FISCALES EN 2006

(en milliards d'euros)

Produit 4 taxes	60,2
Nouvelles ressources fiscales	7,7
TIPP des départements	4,9
TIPP des régions	1,1
TSCA	1,3
Taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage	0,4
Autres recettes fiscales	26,0
Dont droits de mutation	9,9
TEOM	4,6
Versement transport	5,0
Cartes grises	1,9
Compensations fiscales	2,9
Ensemble des recettes fiscales	96,8

UN NOUVEAU LEVIER FISCAL POUR LES RÉGIONS

La décision du Conseil des ministres de l'Union européenne autorisant une application de tarifs de TIPP différenciés sur le territoire français en 2007, 2008 et 2009 permet aux régions de disposer, à compter de 2007, d'un pouvoir de modulation des fractions de tarif de TIPP applicables aux quantités de carburant consommées sur le territoire régional. La capacité de modulation, à la hausse ou à la baisse, attribuée à chaque région dépend de la fraction de tarif qui lui revenait en 2006 pour financer les compétences transférées. Chaque région peut ajouter

ou retrancher à la fraction de tarif attribuée en 2007 l'équivalent de son tarif 2006 dans la limite de plus ou moins 1,77 euro par hectolitre pour le supercarburant sans plomb et 1,15 euro par hectolitre pour le gazole. Compte tenu des disparités de tarif liées au niveau des droits à compensation au titre des compétences transférées et à l'étendue de l'assiette régionale, la capacité maximale de modulation varie, d'une région à l'autre, de plus ou moins 13 % du tarif 2007 à plus ou moins 57 %. Elle s'établit en moyenne à plus ou moins 23 % des tarifs attribués en 2007. Les décisions

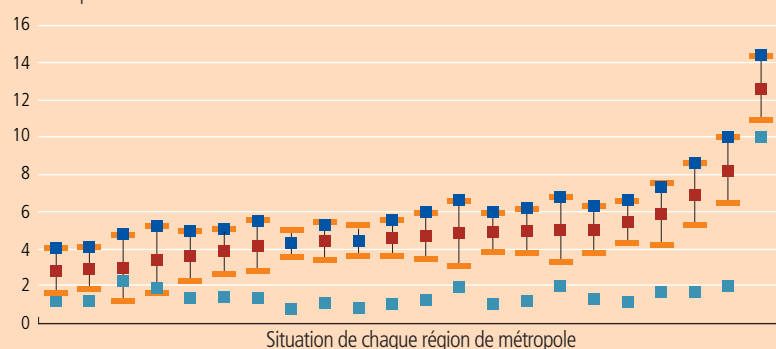
prises fin 2006 par les conseils régionaux se traduisent par une évolution moyenne de + 22 % des tarifs de TIPP, soit un produit supplémentaire évalué à 515 millions d'euros, la majorité des régions ayant opté pour une augmentation maximale du tarif régional.

Au total, la TIPP incluant les fractions de l'État, des régions et des départements, d'un montant de 58,92 euros par hectolitre pour le supercarburant sans plomb et 41,69 euros pour le gazole en 2006, évolue entre 0 % et + 3 % selon les régions en 2007.

MODULATION DE LA FRACTION DE TARIF DE TIPP « SUPER SANS PLOMB »

■ Tarif attribué en 2006 ■ Tarif 2007 avant modulation
— Amplitude maximale de modulation en 2007 ■ Tarif 2007 voté

En euros par hectolitre

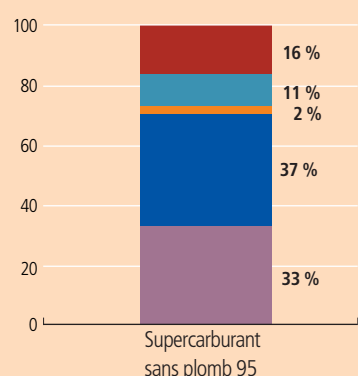


COMPOSITION DU PRIX DU CARBURANT À LA POMPE

(décembre 2006)

■ Prix HT (pétrole brut + raffinage + transport et distribution) ■ TIPP État
■ TIPP régions ■ TIPP départements ■ TVA

En %



DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT

Les dotations de l'État aux collectivités locales évoluent, en 2006 et 2007, selon les règles fixées par le **Contrat de croissance et de solidarité** : leur masse est indexée sur la hausse prévisionnelle des prix (hors tabac) et sur une fraction (33 %) de la croissance en volume du produit intérieur brut de l'année précédente.

Mécanismes d'indexation	2006	2007
Inflation prévisionnelle de l'année N	+ 1,80 %	+ 1,80 %
Évolution du PIB de l'année N - 1	+ 1,75 %	+ 2,25 %
Index du Contrat de croissance et de solidarité	+ 2,38 %	+ 2,54 %
Index de la DGF	+ 2,68 %	+ 2,93 %

Au sein de cet ensemble, la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** évolue de manière plus dynamique. Son index est égal à la hausse prévisionnelle des prix (hors tabac) majorée de la moitié de la croissance en volume du produit intérieur brut.

En 2007, compte tenu de la plus forte croissance économique de l'année 2006 (+ 2,25 %, contre + 1,75 % en 2005), le taux de progression des sommes incluses dans le Contrat est accru de 0,16 point (+ 2,54 % en 2007, contre + 2,38 % en 2006) et celui de la DGF d'un quart de point.

Après divers recalages, régularisations et abondements, les **montants versés en 2007 au titre de la DGF** s'élèvent à 39,3 milliards d'euros, soit + 2,6 % par rapport aux montants versés en 2006.

Concernant les autres dotations, **la dotation générale de décentralisation (DGD)** s'élève à plus de 1,3 milliard d'euros, dont 271 millions au titre de la DGD Corse. **La DGD formation professionnelle** atteint 1,7 milliard d'euros après prélèvement de 208 millions correspondant à la dernière tranche de la montée en charge progressive de la taxe additionnelle à la taxe d'apprentissage, créée depuis 2005 au profit des régions.

La dotation spéciale instituteurs (DSI) représente 88 millions d'euros, après ajustement lié à l'intégration progressive des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles.

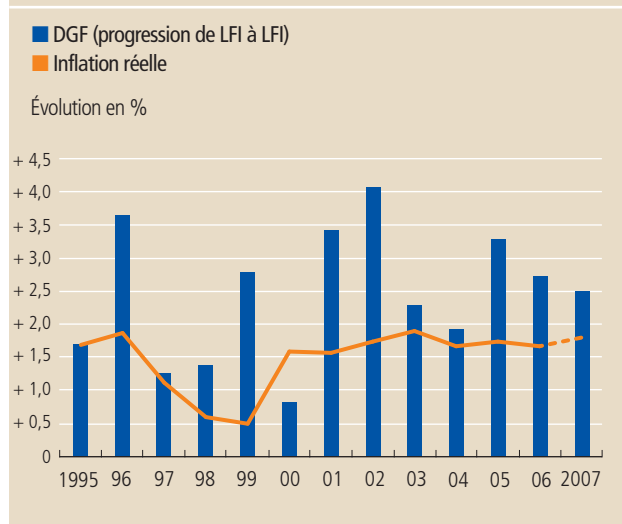
La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), qui reste la variable d'ajustement permettant de respecter l'évolution de l'enveloppe normée, accuse une nouvelle baisse de 11 % et s'établit à 994 millions d'euros.

Au global, les dotations de fonctionnement atteignent 43,6 milliards d'euros en 2007.

PRINCIPALES DOTATIONS EN 2006 (en millions d'euros)

DGF	38 300
Communes	15 809
Groupements	6 095
Départements	11 321
Régions	5 075
DGD + DGD Corse	1 297
DGD formation professionnelle	1 814
DSI	136
Dotation élu local	60
DCTP	1 108

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT



AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les autres recettes de fonctionnement, d'un montant de 27,5 milliards d'euros, progressent à un rythme plus modéré que les années précédentes, en l'absence de nouvelles recettes exceptionnelles (+ 3,4 % en 2007 contre + 7,1 % en 2006). Ces ressources, composées de recettes tarifaires et de transferts en provenance du secteur privé ou d'administrations publiques, représentent près de 16 % des recettes de fonctionnement.

Les recettes tarifaires sont constituées du produit de la vente de biens ou de services aux usagers. Ces recettes évoluent en fonction de l'augmentation des tarifs et de la hausse du nombre d'usagers. La fixation du prix des services publics est désormais totalement libre, les décrets du 29 juillet 2005 et du 29 juin 2006 ont supprimé l'encadrement de l'évolution tarifaire du service public de transport urbain de voyageurs pour le premier et de la restauration scolaire pour le second. Les recettes tarifaires progressent de 3,5 % en 2007 pour atteindre un niveau de 17,3 milliards d'euros.

En 2007, les collectivités locales, et plus particulièrement les départements, continuent de bénéficier de deux transferts en provenance des administrations publiques :

– le **transfert du Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**, créé par la loi de finances pour 2006, était initialement doté de 100 millions d'euros en 2006 et de 80 millions d'euros en 2007. La loi de finances rectificative pour 2006 a augmenté son montant en le portant à 500 millions d'euros par an sur la période 2006-2008 ;

– le transfert de **la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)** pour un montant de 2 milliards d'euros (soit une hausse de 2,6 % par rapport à 2006), dont 1,45 milliard est destiné à couvrir les dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), près de 540 millions d'euros la prestation de compensation du handicap et 30 millions d'euros les maisons départementales du handicap.

Enfin, les régions devraient commencer à percevoir des subventions en provenance de l'Union européenne au titre de l'enveloppe 2007-2013 des fonds structurels européens (environ 13 milliards d'euros au bénéfice de la France sur l'ensemble de la période). ■

HAUSSE DES DÉPENSES DE GESTION ET IMPORTANTS TRANSFERTS DE PERSONNEL

Les dépenses de gestion progressent de 6,0 % (contre + 5,7 % en 2006) après prise en compte des nouveaux transferts de compétences (+ 2,3 milliards d'euros, dont 1,2 milliard au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service) et de l'accroissement toujours sensible des transferts versés et autres dépenses (+ 5,8 %, après + 6,4 % en 2006) malgré le ralentissement des charges liées au revenu minimum d'insertion.

Les dépenses de gestion des collectivités locales, 133,3 milliards d'euros en 2007, progressent de 6,0 %, contre + 5,7 % en 2006. Elles sont composées :

- à hauteur de 36 %, **de charges de personnel** (rémunérations et charges sociales) pour un montant de 47,3 milliards d'euros;
- à hauteur de 31 %, **d'achats de biens et de services** (41,7 milliards d'euros), qui correspondent aux dépenses des collectivités locales nécessaires à leur fonctionnement (fournitures, loyers, prestations de services...);
- et pour 33 %, **de transferts versés et autres dépenses** (44,3 milliards d'euros), qui comprennent notamment les prestations sociales en faveur des ménages et les subventions versées à des tiers dans le cadre de l'exercice de leurs compétences (formation des professions paramédicales, formation professionnelle des adultes, primes d'apprentissage, etc.).

Le « *compte simplifié* » des collectivités locales est un compte consolidé qui neutralise les transferts entre niveaux de collectivités locales (par exemple les reversements fiscaux des groupements à fiscalité propre vers les communes membres ou les subventions des départements et des régions accordées aux communes). Seuls les transferts versés à des tiers (ménages et associations principalement) sont enregistrés dans le « *compte simplifié* ».

FRAIS DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel des collectivités locales s'élèvent à 47,3 milliards d'euros en 2007 et enregistrent une progression de 7,3 % (après + 5,5 % en 2006) induite pour l'essentiel par la première vague de transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS), titulaires en exercice dans les lycées et les collèges.

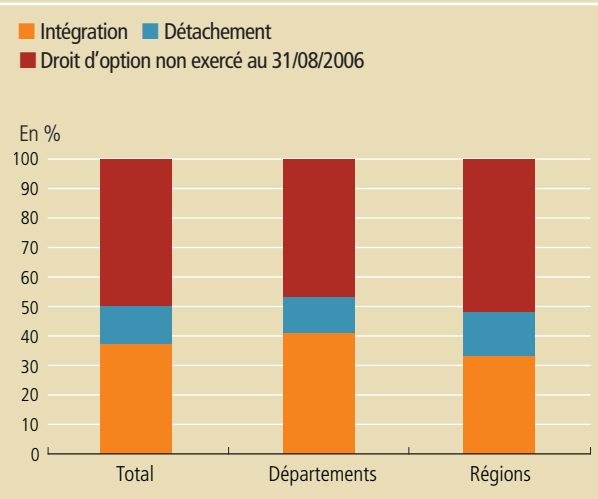
Le point d'indice de la fonction publique fait l'objet d'une hausse de 0,8 % en février 2007, après une revalorisation de 0,5 % en juillet 2006 produisant un effet année pleine. Ces deux revalorisations conduisent à une augmentation de la masse salariale de près de 1,0 % en 2007. Par ailleurs, à compter de novembre 2006, l'ensemble des fonctionnaires s'est vu attribuer un point d'indice supplémentaire, ce qui représente l'équivalent d'une augmentation de 0,2 % en 2007. Au total, les hausses de salaires dues à des décisions gouvernementales s'élèvent à 1,2 % en 2007.

Les effectifs (hors transferts de personnel) devraient progresser moins rapidement en 2007 qu'en 2006. Cette tendance globale pourrait toutefois cacher des évolutions différentes selon les catégories de collectivités locales.

LES TOS TRANSFÉRÉS AU 1^{ER} JANVIER 2007

Le rapport d'information d'Éric Doligé, remis à l'Observatoire de la décentralisation du Sénat en novembre 2006, dresse un premier bilan du transfert aux régions et aux départements des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du ministère de l'Éducation nationale. Au 31 août 2006, la moitié des TOS qui devront être à terme transférés avait exercé son droit d'option. Parmi ces 45 000 agents, près des trois quarts (74 %) ont opté pour l'intégration dans la fonction publique territoriale (FPT) au 1^{er} janvier 2007 et 26 % ont préféré conserver leur statut de fonctionnaire d'État en optant pour le détachement sans limitation de durée. Qu'ils aient ou non choisi d'intégrer la FPT, la rémunération de ces personnels est désormais prise en charge par les collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2007. Les personnels n'ayant pas exercé leur droit d'option au 31 août 2006 restent mis à disposition et ont jusqu'à la fin de l'année pour se prononcer. Ils pourront être intégrés dès le 1^{er} janvier 2008 ou 2009 selon qu'ils auront fait connaître leur décision avant ou après le 31 août 2007. Quant aux 3 500 agents non titulaires de droit public, ils ont été transférés dès le 1^{er} janvier 2006 et ont vocation à devenir des agents non titulaires de la FPT.

CHOIX OPÉRÉS PAR LES TOS

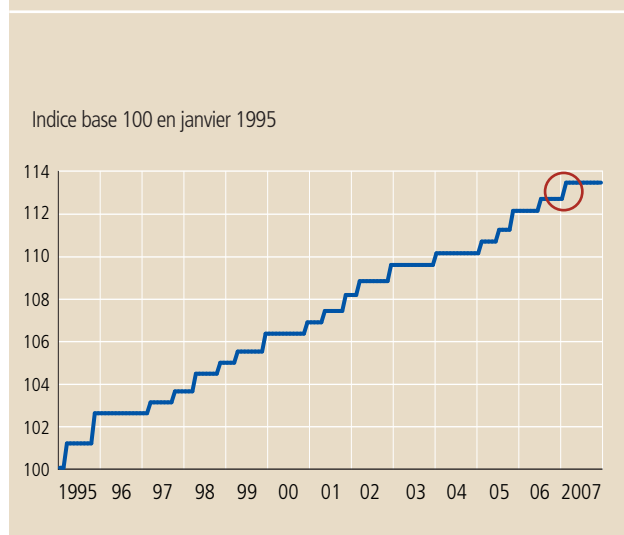


Les départements et les régions pourraient procéder à de nouveaux recrutements pour accueillir les personnels TOS décentralisés ainsi que les personnels des DDE dont le droit d'option est ouvert depuis le 1^{er} janvier 2007. Ils pourraient également vouloir améliorer le service rendu au titre des compétences transférées. Selon une enquête menée auprès de 55 collectivités (45 départements et 10 régions), réalisée dans le cadre de l'Observatoire de la décentralisation du Sénat (rapport Doligé sur le transfert des personnels TOS et des personnels des DDE), 68 % des collectivités locales interrogées prévoient de procéder à des recrutements supplémentaires de personnels TOS et d'aller au-delà des seuls effectifs transférés par l'État.

Le transfert des personnels TOS de l'Éducation nationale génère en 2007 un droit à compensation évalué à 1,2 milliard d'euros (617 millions pour les départements et 632 millions pour les régions) qui explique près de 39 % de l'accroissement des charges de personnel. Les 45 000 agents qui sont transférés cette année représentent un accroissement des effectifs de 21 % par rapport à 2006 (+ 11 % pour les départements et + 156 % pour les régions).

Enfin, **les nouveaux contrats aidés** devraient avoir un impact positif sur l'évolution des effectifs en 2007. À la fin du mois de décembre 2006, le stock des contrats d'avenir de l'ensemble du secteur non marchand s'élève à plus de 85 000, soit une multiplication par cinq du nombre de bénéficiaires depuis décembre 2005. Les nouvelles entrées dans le dispositif ayant eu lieu principalement aux mois de septembre et d'octobre 2006 (respectivement + 22 700 et + 11 900), l'accroissement des dépenses sera essentiellement enregistré en 2007. Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) devraient également entraîner une hausse des effectifs des collectivités locales, le nombre d'entrants dans le dispositif étant en moyenne de plus de 20 000 contrats par mois depuis le début de l'année 2006.

POINT D'INDICE DE LA FONCTION PUBLIQUE



ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES

Les achats de biens et de services devraient atteindre 41,7 milliards d'euros en 2007, en hausse de 4,8 % après + 5,1 % en 2006. Ce léger ralentissement du taux de croissance trouverait son origine dans une moindre progression des effectifs et dans une quasi-stabilisation du prix moyen annuel du pétrole.

Les nouveaux recrutements génèrent très souvent des dépenses supplémentaires en termes de fournitures de bureau et de matériel informatique. La plus faible croissance des effectifs (hors personnels TOS transférés) en 2007 conduirait à atténuer la progression de ces dépenses. Le transfert des personnels TOS ne devrait pas produire d'impact sensible dans la mesure où les agents concernés exerçaient déjà leurs missions dans les collèges et lycées.

Plusieurs dépenses des collectivités locales sont sensibles à **l'évolution des prix du pétrole**. Le prix des combustibles et carburants utilisés par les collectivités locales pour leurs véhicules utilitaires est naturellement le premier poste concerné. Cependant, d'autres dépenses peuvent également enregistrer les effets indirects de la hausse du coût du baril. Les contrats de prestations de services au titre des transports ou de la collecte des ordures ménagères peuvent comporter un mécanisme d'indexation sur la hausse du prix des carburants. Les dépenses énergétiques subissent, par ailleurs, les effets de la hausse concomitante des prix du gaz et de l'électricité. Le mouvement de ralentissement de la hausse des prix du pétrole, amorcé au tournant de l'été 2006 (+ 22,5 % en 2006, contre + 42,3 % en 2005), pourrait déboucher sur un repli des prix : selon Rexecode, le prix du baril de Brent pourrait atteindre 60 \$ en 2007, contre 65,3 \$ en 2006.

TRANSFERTS VERSÉS ET AUTRES DÉPENSES

Sous l'effet des nouvelles compétences exercées par les départements et les régions, **les transferts versés et autres dépenses** progressent de 5,8 % en 2007, après + 6,4 % en 2006, et atteignent 44,3 milliards d'euros.

Les prestations sociales, d'un montant de près de 22 milliards d'euros, s'accroissent de 3,8 % en 2007 et contribuent à expliquer le tiers de l'augmentation des transferts versés et autres dépenses.

Au sein de ces transferts, les dépenses effectuées au titre **du revenu minimum d'insertion**, plus de 6 milliards d'euros en 2007, constituent l'un des postes les plus lourds. Très dynamique en 2004 et 2005, le nombre d'allocataires tend à ralentir en 2006 avec une progression en glissement annuel sur les trois premiers trimestres de 0,3 %. Cette tendance devrait se poursuivre en 2007 sous l'effet de la baisse attendue du taux

de chômage. Dans cette hypothèse, les allocations versées au titre du RMI progresseraient en 2007 essentiellement sous l'effet de la revalorisation des prestations sociales (+ 1,8 % en janvier).

Les dépenses générées par **l'allocation personnalisée d'autonomie**, environ 4,4 milliards d'euros en 2007, devraient au contraire conserver un rythme de progression élevé. Les dernières données disponibles concernant l'évolution du nombre d'allocataires (+ 7,6 % en glissement annuel sur les deux premiers trimestres 2006) ne permettent pas à ce jour d'anticiper un réel changement de tendance.

Enfin, après un démarrage en douceur en 2006, les dépenses liées à **la prestation de compensation du handicap** commenceraient à monter en puissance en 2007.

Les autres transferts et autres dépenses de fonctionnement, d'un montant de plus de 22,5 milliards d'euros en 2007, évolueraient de + 7,7 %. Leur évolution reflète le niveau important des transferts de compétences au titre de la loi du 13 août 2004. Les droits à compensation relatifs aux nouvelles compétences transférées s'élèvent à près de 1,1 milliard d'euros (hors TOS), dont 710 millions pour les régions et 316 millions pour les départements. Les principales compétences désormais assumées par les collectivités locales concernent le financement de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (482 millions d'euros), le forfait d'externat (116 millions d'euros pour les régions et 136 millions pour les départements) et la gestion des routes (92 millions en plus des 93 millions attribués en 2006). ■

LES COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES EN 2007 AU TITRE DE LA LOI « LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS LOCALES »

De nouveaux transferts de compétences sont opérés en 2007 dans le cadre des dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilités locales ». Le tableau présente les droits à compensation retenus par le législateur, calculés en fonction des charges assumées par l'État à ce titre ces dernières années.

	Droits à compensation (en millions d'euros)	Modalités de compensation
Départements	932,7	
Techniciens et ouvriers de service*	617,0	TSCA
Routes nationales d'intérêt local	185,3	TSCA
Forfait d'externat**	136,3	TSCA
Collèges à sections binationales et internationales	3,5	DGD
Recentralisation de la prévention sanitaire	-9,3	Minoration de la DGF
Régions	1 342,1	
Techniciens et ouvriers de service*	632,2	TIPP (métropole) DGD (outre-mer)
Forfait d'externat**	115,8	
Formation des professions paramédicales	94,7	
Inventaire culturel	3,7	
Financement de la formation professionnelle des adultes (17 régions concernées)	482,0	TIPP
Routes nationales (Martinique et Guadeloupe)	8,7	DGD
Lycées à sections binationales et internationales	4,9	DGD
Compétences partagées	46,3	
Enseignement artistique***	28,5	Crédits budgétaires
Ports (18 ports concernés)	fonctionnement : 10,6 investissement : 4,8	Crédits budgétaires DGD
Aéroports	2,4	Crédits budgétaires

* Personnels ayant exercé leur droit d'option au 31/08/2006

** Financement du personnel non enseignant des établissements privés sous contrat

*** Transfert aux départements et régions des crédits jusque-là accordés aux communes

PROGRESSION SENSIBLE DES CHARGES D'INTÉRÊT ET STABILISATION DE L'ÉPARGNE BRUTE

L'année 2006 est marquée par le relèvement des taux directeurs de diverses banques centrales. Outre-Atlantique, la *Federal Reserve*, Banque centrale des États-Unis, a positionné son taux directeur à 5,25 % en décembre 2006, effectuant ainsi une hausse de 100 points de base par rapport à l'année précédente. En zone euro, après plusieurs hausses étalées sur l'année 2006, le principal taux directeur de la Banque Centrale Européenne s'élève à 3,50 % début 2007, contre 2,25 % début 2006, et enregistre sa plus forte augmentation depuis le début de la décennie.

Suite à ce resserrement monétaire, **les taux courts** du marché monétaire, après une période de stabilité en 2005, ont connu une hausse continue au cours de l'année 2006. Au 31 décembre 2006, l'Euribor 6 mois s'établit à 3,85 %, contre 2,64 % un an auparavant, soit + 120 points de base, ou encore + 46 %. **Les taux longs**, malgré des niveaux plus fluctuants, présentent une tendance à la hausse depuis leur point bas de la mi-2005. Les taux obligataires ont pris plus de 60 points de base en un an pour s'établir à plus de 3,98 % fin 2006. Le début de l'année 2007 pourrait s'inscrire dans la même lignée, les taux ayant dépassé le seuil des 4,0 % en janvier.

Après une baisse continue depuis 1997, **les charges d'intérêt** des collectivités locales ont amorcé un mouvement haussier imputable tant à la hausse des taux d'intérêt qu'à l'accroissement sensible des encours de dette (+ 12 % entre 2003 et 2006). La tendance dégagée en 2006 (+ 4,9 %) se trouve confirmée par une nouvelle hausse des charges d'intérêt, + 12 % en 2007. Toutefois, le poids des charges d'intérêt dans les dépenses de fonctionnement demeure relativement faible comparé au niveau observé 10 ans auparavant (3,7 % en 2007, contre 8,5 % en 1997). Les charges d'intérêt devraient atteindre 5,1 milliards d'euros en 2007, contre 7,0 milliards d'euros en 1997.

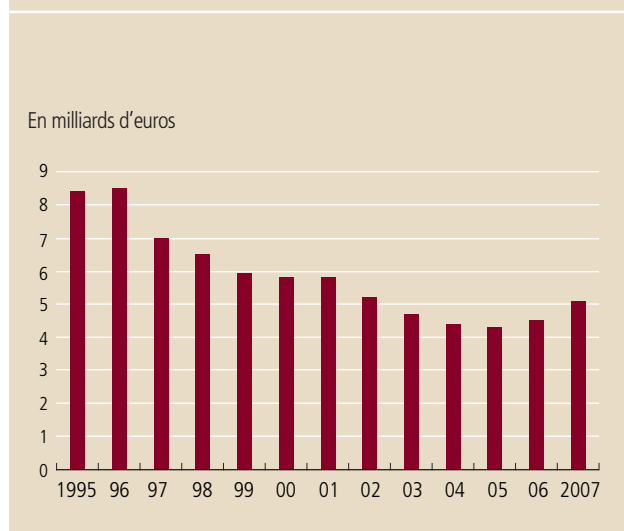
STABILISATION DE L'ÉPARGNE BRUTE EN 2007

L'épargne de gestion (41,1 milliards d'euros en 2007) représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre dégagées sur la section de fonctionnement avant la prise en compte des intérêts de la dette. Après une progression très dynamique en 2006 (+ 6,7 %), l'épargne de gestion devrait progresser plus faiblement en 2007 (+ 1,2 %) sous l'effet d'une augmentation sensible des dépenses courantes (+ 6,0 %) tenant en partie aux nouveaux transferts de compétences et d'une plus faible progression des recettes de fonctionnement (+ 4,8 %) imputable à la fois à une pression fiscale moins tonique et à l'impact de la réforme de la taxe professionnelle.

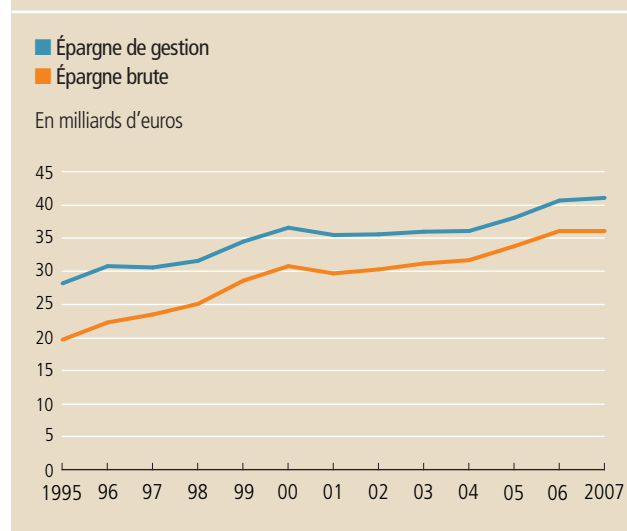
L'épargne brute correspond au solde de la section de fonctionnement, ou encore à l'épargne de gestion diminuée des charges d'intérêt. En 2007, en raison de charges d'intérêt en forte progression, l'épargne brute devrait enregistrer une légère baisse (- 0,2 %) et s'établir à 36,1 milliards d'euros. Cette quasi-stabilisation de l'épargne des collectivités locales est généralement observée en période électorale ou préélectorale, lorsque la pression fiscale évolue faiblement.

Le taux d'épargne (épargne brute rapportée aux recettes de fonctionnement) enregistrerait une baisse en 2007, en raison d'une épargne stable et d'une augmentation des recettes. Ce taux perdrait un point par rapport à 2006 (20,7 % en 2007 après 21,7 %).

INTÉRÊTS DE LA DETTE



SOLDES D'ÉPARGNE



AFFAIBLISSEMENT DE LA CROISSANCE DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

En 2007, les dépenses d'investissement des collectivités locales restent orientées à la hausse (+ 2,6 %) et s'établissent à plus de 50 milliards d'euros. Après une progression particulièrement vive sur la période 2003-2006 (+ 8 % en moyenne annuelle), le rythme de croissance de l'investissement local est nettement plus modéré en 2007 sous l'effet d'une stabilisation de l'effort d'investissement des communes avant l'amorce du prochain cycle communal.

Les dépenses d'investissement présentées dans le « compte simplifié » des collectivités locales sont composées de dépenses d'équipement direct (près de 90 %) et de transferts versés par les collectivités locales en appui des investissements réalisés par d'autres entités. Les subventions d'investissement versées par les régions et les départements aux communes et à leurs groupements sont neutralisées par la consolidation du compte.

L'investissement des collectivités locales s'est inscrit en 2006 dans un **contexte de coûts relativement élevés**. L'acquis de croissance au deuxième trimestre 2006 s'établit à + 5,3 % pour l'index BT01 et à + 5,9 % pour le TP01, contre une évolution annuelle en 2005 respectivement de + 2,3 % et + 3,9 %. Les coûts supportés par le secteur du BTP sont en partie répercutés, à plus ou moins brève échéance, sur le prix des travaux acquittés par les collectivités locales. Selon le ministère de l'Équipement, les prix des travaux tendraient à ralentir en 2007 et supporteraient une hausse de 3,6 % dans le bâtiment (contre + 4,0 % en 2006) et de 3,0 % dans les travaux publics (contre + 3,5 % en 2006).

Le ralentissement de l'investissement local peut être analysé au regard **des prévisions d'activité** établies par les fédérations professionnelles du bâtiment (FFB) et des travaux publics (FNTP) ainsi que par le ministère de l'Équipement.

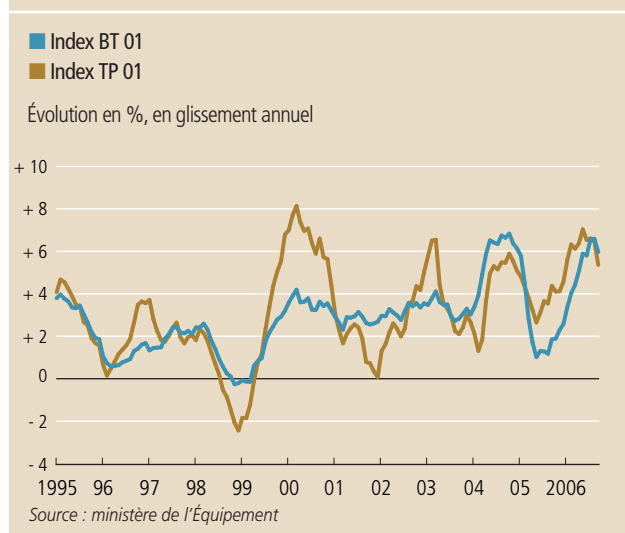
Selon la FNTP, **l'activité des travaux publics** a progressé de 8,6 % en valeur en 2006 pour s'établir à 36,9 milliards d'euros, près de la moitié étant portée par la commande publique locale. L'activité a été soutenue notamment par les crédits de l'agence de

financement des infrastructures de transport qui sont passés de 900 millions en 2005 à 1,9 milliard d'euros en 2006. Une partie de ces crédits a été affectée à l'achèvement du volet routier des contrats de plan 2000-2006. Pour 2007, la FNTP prévoit une croissance en volume de + 2,5 % (+ 5,5 % en valeur). Les collectivités locales demeureront l'un des principaux moteurs de la croissance de l'activité grâce aux projets de transports en commun en site propre et aux politiques de rénovation urbaine.

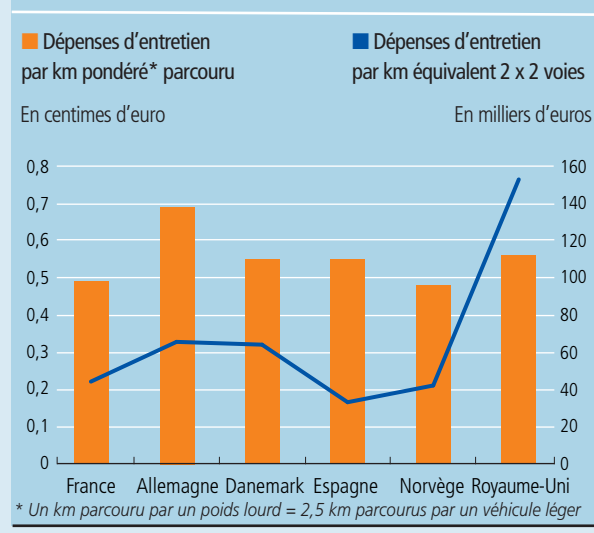
COÛTS DE CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES ROUTES

Une mission d'audit confiée au Conseil général des ponts et chaussées et au Contrôle général économique et financier a été chargée de fournir une analyse comparative des coûts de construction et d'exploitation du réseau routier en France et dans cinq autres pays européens. Le rapport d'audit, publié en décembre 2006, montre que la France est en bonne position en termes de coût moyen de construction de routes mais présente des dépenses d'entretien et d'exploitation parmi les plus basses au sein des pays examinés. L'étude souligne les retards d'entretien accumulés par le passé et la dégradation consécutive des infrastructures routières nationales, concluant à une insuffisance des dépenses destinées à l'entretien et à l'exploitation du réseau. L'audit recommande en particulier la mise en place d'un programme pluriannuel de rattrapage des grosses réparations des chaussées. À moyen terme, les budgets des départements pourraient en être affectés suite au transfert d'une partie du réseau routier national.

COÛTS DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS



COÛTS D'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER AU NIVEAU EUROPÉEN



Dans le secteur du bâtiment, la FFB fait état d'une année 2006 exceptionnelle avec notamment une croissance de 8,1 % en volume pour le segment des bâtiments neufs non résidentiels issus de la commande publique. Pour 2007, le rythme de croissance des bâtiments neufs administratifs s'affaiblirait (+ 4,9 % en volume) en lien avec la baisse des permis de construire (- 3,4 %) et des mises en chantier (- 1,4 %). Les dépenses d'amélioration-entretien progresseraient quant à elles de 1,5 %, après + 1,2 % en 2006.

Les prévisions du ministère de l'Équipement semblent moins optimistes et anticipent plutôt une baisse de l'activité dans le bâtiment neuf non résidentiel avec une évolution de la commande publique située entre - 2 % et 0 %, tempérée toutefois par une progression des travaux d'entretien comprise entre + 1 % et + 2 %.

L'investissement des collectivités locales, après une croissance de 8,0 % en moyenne annuelle durant la période 2003-2006, devrait progresser de manière plus modérée en 2007 et marquer ainsi un point d'inflexion par rapport à la forte tendance haussière observée ces dernières années. L'effort d'investissement franchirait néanmoins le seuil des 50 milliards d'euros (50,7 milliards d'euros) avec une progression de 2,6 % en 2007, après + 7,3 % en 2006. Cette décélération des dépenses d'investissement (hors remboursement de dette) est essentiellement liée à l'évolution de l'investissement communal, les autres niveaux de collectivités locales conservant des taux d'accroissement encore relativement élevés.

L'investissement des départements resterait soutenu en 2007 malgré une capacité d'autofinancement orientée à la baisse. Les dépenses en faveur des collèges pourraient se réduire légèrement mais seraient relayées par l'accroissement des investissements routiers suite au transfert d'une partie des routes nationales.

L'investissement des régions, après une année 2006 stimulée par la fin des contrats de plan État-régions, conserverait son

dynamisme grâce à un effort important dans le domaine ferroviaire et à un accroissement des dépenses au titre des lycées. Les nouveaux contrats de projets pour la période 2007-2013 ne devraient pas engendrer de dépenses significatives la première année de leur mise en œuvre, les négociations entre l'État et certaines régions n'étant pas totalement achevées.

L'investissement des communes se stabiliserait en 2007 avant d'amorcer le prochain cycle d'investissement à compter de 2008. Le repli sensible de l'investissement communal qui aurait pu être attendu cette année devrait être atténué par le report d'un an des élections municipales.

L'investissement intercommunal resterait orienté à la hausse en 2007 bien que de manière plus modeste que ces dernières années (+ 16 % par an entre 2003 et 2006 pour les groupements à fiscalité propre). D'une part, il pourrait subir lui aussi un léger effet cyclique lié au futur renouvellement des conseillers communautaires et, d'autre part, il ne bénéficierait plus de l'extension du champ de l'intercommunalité, le nombre de créations de nouveaux groupements à fiscalité propre étant de plus en plus réduit.

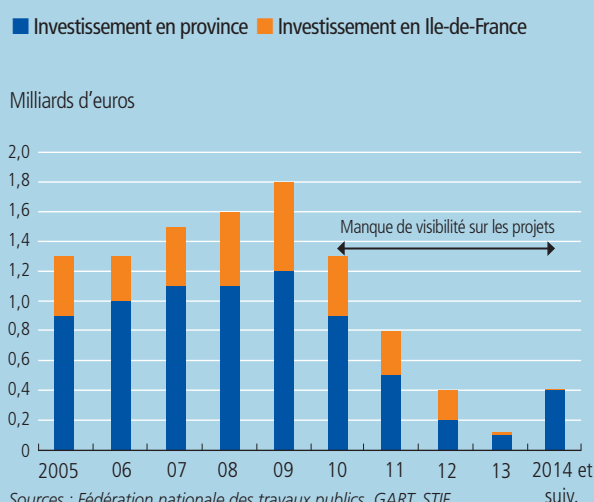
Pour autant, dans une perspective à moyen terme, des projets dans les domaines des transports en commun en site propre, l'eau et l'assainissement ou encore la rénovation urbaine devraient émerger et relancer l'investissement communal et intercommunal. Selon l'enquête ECOLOC, réalisée par le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), les perspectives d'investissement des communes et groupements à l'horizon 2011 restent très favorables dans le domaine de l'environnement : 66 % des collectivités interrogées envisagent d'investir dans le traitement des déchets, 63 % dans le domaine de l'eau potable et 60 % dans l'assainissement et l'épuration. ■

LES TCSP DANS LES AGGLOMÉRATIONS FRANÇAISES

Dans ses dossiers économiques de décembre 2006, la Fédération nationale des travaux publics indique que les montants investis dans les transports en commun en site propre (TCSP) devraient continuer à progresser et atteindre un volume maximum de 1,8 milliard d'euros en 2009. Entre 2005 et 2009, près de 1,5 milliard d'euros seront investis en moyenne chaque année dans les projets de TCSP, dont 28 % en Ile-de-France (environ 400 millions d'euros par an) et 72 % en province (1 milliard d'euros par an). À compter de 2010, une réduction des investissements pourrait être observée en l'absence de visibilité sur les nouveaux projets. La FNTP dénombre actuellement :

- 28 projets en Ile-de-France (hors projets en attente au Conseil du syndicat des transports d'Ile-de-France) qui traduisent la volonté de développer les infrastructures de transport de banlieue à banlieue ;
- 91 projets en province, notamment dans le Sud de la France (Toulouse, Marseille, Montpellier, Nice) qui concentre la majorité des projets en cours, tandis que l'Est présente le plus de réalisations futures. Le marché du tramway serait particulièrement porteur. Pour les agglomérations densément peuplées, ce mode de transport représente un coût 3 à 5 fois inférieur (15 à 20 millions d'euros pour la construction d'un km de ligne) à celui d'une infrastructure souterraine.

TCSP : PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT



MAINTIEN DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT

En 2007, compte tenu de l'affaiblissement de l'épargne brute, le financement de l'investissement nécessite un nouveau recours à l'endettement (4,0 milliards d'euros). Toutefois, les ressources propres restent la majeure source de financement de l'investissement local : l'épargne brute y contribue à hauteur de 71 % (stable par rapport à 2006) et les dotations et participations à hauteur de 21 % (après 20 % en 2006).

D'un point de vue méthodologique, les flux croisés entre collectivités locales sont neutralisés par la consolidation du « compte simplifié ». À noter que, par niveau de collectivités, les subventions perçues peuvent constituer une recette importante, notamment pour les communes.

DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

En 2007, l'effort financier de l'État au titre de l'équipement des collectivités locales s'élève à près de 8,0 milliards d'euros, en augmentation de 8,4 % par rapport à 2006. Les dotations d'investissement entrant dans l'enveloppe du Contrat de croissance et de solidarité, à savoir la dotation globale d'équipement et les dotations d'équipement des collèges et lycées, atteignent 1,6 milliard d'euros en légère baisse par rapport à 2006.

Le Fonds de compensation pour la TVA représente près de 60 % des concours financiers de l'État au titre des dépenses d'investissement des collectivités locales. En 2007, il s'élève à 4,7 milliards d'euros après 4,1 milliards en 2006, ce qui correspond à une hausse de 14,6 %. Ce fonds permet le remboursement de la TVA acquittée par les collectivités locales sur leurs dépenses réelles d'investissement réalisées au cours de la pénultième année ou de l'année même pour certains groupements à fiscalité propre. La forte évolution du fonds observée en 2007 s'explique en partie par le dynamisme de l'investissement local en 2005 (+ 7,8 %).

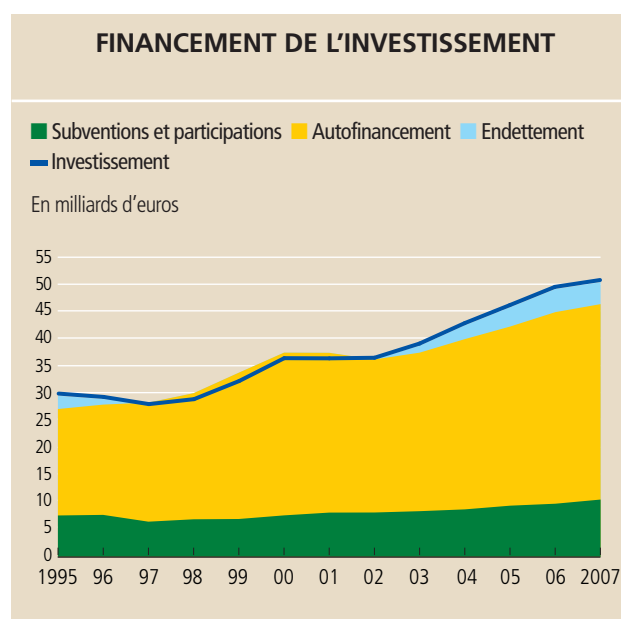
La réforme de **la dotation globale d'équipement (DGE)** initiée en 2006, se poursuit en 2007 et entraîne une nouvelle baisse des crédits de 11,6 %. En 2006, les crédits de la première part de la DGE des départements ont été supprimés ou intégrés à la DGF des départements, seuls ont subsisté les crédits liés à des opérations en cours en 2005 (environ 100 millions d'euros). En 2007, ces derniers crédits de la première part départementale sont supprimés, la DGE totale s'élève alors à 616 millions d'euros (contre 696 millions en 2006).

Les dotations d'équipement des établissements scolaires du second degré s'inscrivent en hausse de 3,3 % et atteignent un niveau de 962 millions d'euros (en crédits de paiement) dont 642 millions au titre de **la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)** et 319 millions au titre de **la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)**. L'évolution de ces dotations est indexée sur le taux de croissance prévisionnelle de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques (+ 2,9 % en 2007).

Les amendes forfaitaires de police de la circulation sont collectées sur la voirie publique et réaffectées aux collectivités locales en fonction du nombre de contraventions dressées sur leur territoire l'année précédente. Le produit de ces amendes est destiné à l'amélioration de la sécurité routière et des transports en commun. En 2007, il s'élève à 680 millions d'euros, en progression de 9,7 %. Le produit issu des amendes des radars automatiques n'est pas reversé directement aux collectivités locales, il est affecté en partie à l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France) qui contribue au financement des contrats de projets État-régions.

Enfin, **les ministères versent aux collectivités locales des subventions spécifiques** au titre de différentes opérations, comme les crédits du ministère des Transports relatifs aux routes ou aux transports terrestres. Ces dotations budgétaires représenteraient 888 millions d'euros en 2007, en quasi-stabilité par rapport à 2006.

Les autres recettes d'investissement, d'un montant de 2,6 milliards d'euros, représentent les subventions versées par des entités autres que l'État, comme les Fonds structurels européens, l'AFITF ou l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).



SCHEMA DE FINANCEMENT ET DETTE

Pour financer leurs investissements, les collectivités locales peuvent faire le choix de l'autofinancement ou de l'endettement. Ces dernières années, les dépenses d'investissement ont été financées très majoritairement par l'épargne brute. Les subventions et participations constituent la deuxième source de financement.

En 2007, l'effort d'investissement est couvert pour plus de 71 % par l'épargne brute et pour près de 21 % par les dotations et subventions. Les 8 % restants sont financés par le recours à l'endettement. La structure du schéma de financement reste très proche de celle de 2006, en dépit d'une baisse de l'épargne brute (- 0,2 %), et ceci grâce à une moindre progression de l'investissement (+ 2,6 % en 2007, après + 7,3 % en 2006) et à une hausse plus vive des recettes d'investissement (+ 7,9 % en 2007, après + 3,8 % en 2006).

Les emprunts nouveaux progresseraient de 1,1 % contre + 7,3 % en 2006 et s'établiraient à 18,6 milliards d'euros.

Les remboursements, en lien avec l'accroissement de l'encours de dette depuis 2003, progresseraient de 5,9 % après + 1,2 % en 2006. Leur évolution serait toutefois tempérée par l'allongement de la durée des emprunts, favorisé par des taux d'intérêt encore bas et par l'adossement de la durée de vie de la dette sur le rythme d'amortissement des équipements.

À noter que ces montants ne prennent pas en compte les opérations de gestion active de la dette, neutres sur le plan budgétaire.

Le flux net de dette des collectivités locales, qui correspond à la différence entre les emprunts et les remboursements, devrait s'établir à 4,0 milliards d'euros en 2007. Ce nouveau recours à l'endettement se situe en dessous de celui de 2006 (4,7 milliards) compte tenu d'une évolution de l'investissement moins dynamique.

Ce ralentissement de l'endettement ne s'observe pas nécessairement pour tous les niveaux de collectivités locales :

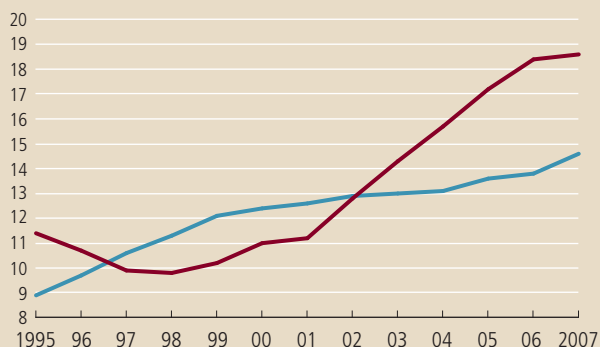
- **les communes**, après un recours à l'endettement particulièrement fort en 2005 et 2006, devraient ralentir son accroissement, leurs dépenses d'investissement se stabilisant ;
- **les groupements à fiscalité propre** accroîtraient leur endettement, dans la lignée de la progression de leurs investissements ;
- **les départements** se situeraient toujours dans une phase active d'endettement, en raison d'une épargne brute en baisse et d'un investissement soutenu ;
- enfin, **les régions** stabiliseraient leur recours à l'endettement au niveau de 2005 et 2006, grâce à une épargne brute encore dynamique.

À la fin de l'année 2007, l'encours de dette des collectivités locales atteindrait 116,2 milliards d'euros, en hausse de 3,6 %. Cet encours représenterait 6,3 points de PIB. Le poids de l'encours de dette des collectivités locales rapporté aux recettes réelles de fonctionnement s'élèverait à 67 % en 2007 contre 100 % en 1997. ■

EMPRUNTS ET REMBOURSEMENTS (HORS OPÉRATIONS FINANCIÈRES)

■ Emprunts
■ Remboursements

En milliards d'euros

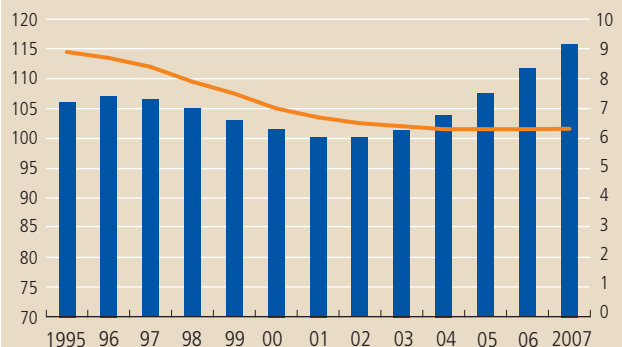


ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

■ Encours de dette ■ Encours de dette/PIB

En milliards d'euros au 31 décembre de l'année

En %

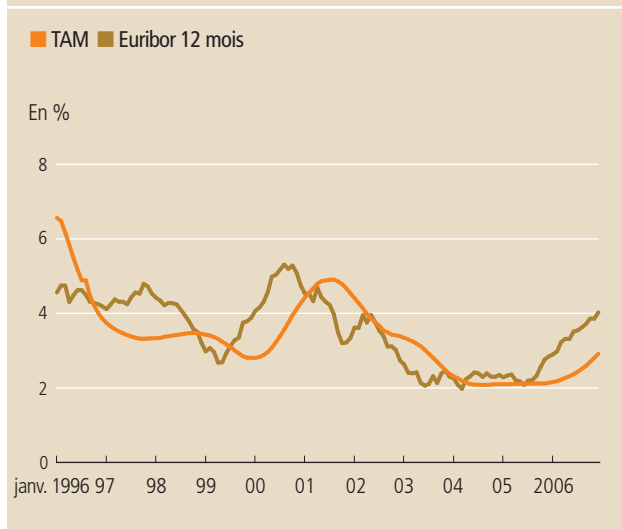


ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En milliards d'euros courants	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Section de fonctionnement											
RECETTES COURANTES	106,3	110,2	115,9	120,3	122,9	131,6	137,7	148,3	157,1	166,4	174,4
Recettes fiscales <i>dont produit 4 taxes</i>	66,3 46,4	69,4 48,3	72,0 48,7	74,6 49,5	74,7 48,7	79,2 49,5	83,3 51,3	83,3 53,5	90,4 57,0	96,8 60,2	103,3 62,4
Dotations de l'État	22,3	22,6	25,0	24,4	28,1	30,5	31,2	41,6	41,8	42,9	43,6
Autres recettes	17,7	18,3	18,9	21,3	20,2	21,8	23,2	23,4	24,9	26,6	27,5
DÉPENSES DE GESTION	75,7	78,6	81,4	83,8	87,4	96,1	101,7	112,2	119,0	125,7	133,3
Dépenses de personnel	28,2	29,4	31,0	32,5	34,5	36,5	38,1	39,8	41,8	44,1	47,3
Achats de biens et de services	25,8	26,9	27,2	29,1	29,1	31,8	33,8	35,8	37,8	39,7	41,7
Transferts versés et autres dépenses	21,7	22,3	23,2	22,2	23,8	27,7	29,9	36,6	39,4	41,9	44,3
ÉPARGNE DE GESTION	30,6	31,6	34,5	36,6	35,5	35,6	36,0	36,1	38,1	40,7	41,1
Intérêts de la dette	7,0	6,5	6,0	5,8	5,8	5,2	4,7	4,4	4,3	4,5	5,1
ÉPARGNE BRUTE	23,5	25,1	28,6	30,8	29,7	30,3	31,2	31,7	33,8	36,1	36,1
Financement de l'investissement											
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	27,8	28,7	32,0	36,2	36,2	36,3	38,9	42,7	46,0	49,4	50,7
MOYENS DE FINANCEMENT	27,8	28,7	32,0	36,2	36,2	36,3	38,9	42,7	46,0	49,4	50,7
Épargne brute (corrigée de la variation du flux de créances et de trésorerie)	22,0	23,3	27,0	30,0	29,5	28,2	29,3	31,4	33,1	35,0	36,1
Dotations d'investissement	5,5	5,6	5,7	6,1	6,6	6,2	6,3	6,6	7,2	7,4	8,0
Autres recettes	0,9	1,3	1,3	1,5	1,6	2,0	2,1	2,2	2,3	2,4	2,6
Flux net de dette (emprunts – remboursements)	- 0,7	- 1,5	- 1,9	- 1,4	- 1,4	- 0,1	1,3	2,5	3,6	4,7	4,0
<i>Emprunts nouveaux (hors opérations financières)</i>	9,9	9,8	10,2	11,0	11,2	12,8	14,3	15,7	17,2	18,4	18,6
<i>Remboursements (hors opérations financières)</i>	10,6	11,3	12,1	12,4	12,6	12,9	13,0	13,1	13,6	13,8	14,6
Encours de dette au 1^{er} janvier											
TOTAL	107,1	106,5	105,0	103,0	101,6	100,2	100,1	101,4	103,9	107,5	112,1
Communes	52,0	51,0	50,4	50,1	50,2	49,9	49,6	49,4	49,8	50,8	52,5
Départements	20,2	19,9	19,3	18,4	17,1	16,4	16,5	17,0	17,8	18,9	19,7
Régions	8,3	8,6	8,6	8,1	7,8	7,5	7,6	8,2	9,5	10,1	10,9
Autres (groupements, budgets annexes, régies)	26,7	27,0	26,7	26,4	26,5	26,4	26,4	26,7	26,8	27,6	29,0
Références											
Produit intérieur brut (PIB)	1 268	1 325	1 366	1 441	1 497	1 549	1 595	1 659	1 710	1 779	1 842
Évolution du PIB en volume	2,2 %	3,5 %	3,2 %	4,0 %	1,9 %	1,0 %	1,1 %	2,3 %	1,2 %	2,1 %	1,9 %
Évolution du prix du PIB	1,1 %	0,9 %	- 0,1 %	1,4 %	2,0 %	2,4 %	1,9 %	1,7 %	1,9 %	1,9 %	1,6 %

MARCHÉS FINANCIERS

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE



La conjoncture mondiale atterrit en douceur, la Chine faisant cependant exception. L'environnement économique s'est en effet détérioré avec le resserrement des politiques monétaires partout dans le monde (en Occident mais aussi dans les pays émergents) et avec la remontée des taux obligataires, mais sans connaître de rupture.

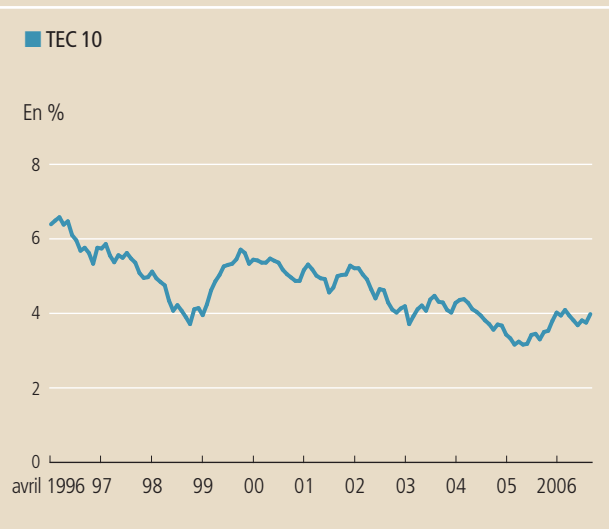
États-Unis: du pessimisme à l'optimisme

Depuis le printemps 2006, l'économie tourne au ralenti. La crise dans le secteur de la construction de logements est sévère (le nombre de permis de bâtir étant en baisse de 30,7 % depuis septembre 2005). Heureusement, on n'observe pas jusqu'à présent d'effondrement des prix immobiliers. Mais le pessimisme s'est quelque peu atténué au cours des dernières semaines. La consommation a réaccélééré, restant largement insensible à cette crise. Il est vrai que la dégringolade récente des prix pétroliers a apporté une bouffée d'oxygène. La crise du secteur de la construction n'est cependant pas terminée; ce secteur devrait se stabiliser d'ici l'été 2007. C'est pourquoi l'expansion de l'économie se renforcera à nouveau graduellement dans la seconde partie de l'année.

Europe: élan brisé par le bond du taux de TVA allemand?

L'année 2006 avait réservé une bonne surprise avec la nette reprise de l'économie européenne malgré un contexte difficile. Après de longues années de crise, l'activité a amorcé un phénomène de rattrapage classique. Cette relance repose surtout sur le commerce extérieur et sur les investissements. Les perspectives se sont cependant assombries avec le bond du taux de TVA allemand (+ 3 points d'un coup) en ce début d'année 2007. L'économie européenne devra aussi digérer l'appréciation de l'euro

TAUX DU MARCHÉ OBLIGATAIRE



et les mesures d'austérité budgétaire prises en Italie. Les délocalisations des outils de production vers l'Extrême-Orient et l'Europe de l'Est limiteront aussi l'expansion de l'activité industrielle.

Pas de choc inflationniste

Il est rassurant que l'envolée spectaculaire et erratique des prix pétroliers n'ait pas débouché sur un dérapage de l'inflation comme dans les années 70 ou 80. On observe tout au plus une légère accélération de l'inflation sous-jacente. L'effet déflationniste de la mondialisation exerce une pression baissière sur les prix d'un bon nombre de produits.

Des banques centrales moins laxistes

Depuis 1998, le monde a été frappé par une série de crises (crise asiatique, peur de l'an 2000, 11 septembre, crash des bourses, guerre en Irak). À chaque fois, les banques centrales ont injecté massivement des liquidités afin de limiter leur impact sur l'économie. Avec la globalisation, ces liquidités circulent partout dans le monde. Elles devaient cependant bien se placer quelque part. D'où le boom des prix immobiliers et le niveau qui était anormalement bas des taux obligataires partout dans le monde. Depuis lors, du Japon à la zone euro en passant par la Corée et les États-Unis, les banques centrales sont en train de résorber en douceur ces excédents de liquidités. Il en a découlé un relèvement accentué des taux d'intérêt à court terme, une hausse plus limitée des taux obligataires et un aplatissement (voire une inversion) des courbes des taux.

Les marchés boursiers ont été soutenus par une progression continue des bénéfices des entreprises, grâce à la contribution positive de la Chine, aux résultats des multinationales, aux restructurations et à l'augmentation de la productivité. ■

Consultez la Note *Finances locales en France* et toute l'actualité du monde local sur Internet

www.dexia-creditlocal.fr

RÉALISÉ PAR LA DIRECTION DES ÉTUDES
DEXIA CRÉDIT LOCAL, TOUR DEXIA
1, PASSERELLE DES REFLETS
F-92913 LA DÉFENSE CEDEX
TÉL. : 01 58 58 75 73
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
GÉRARD BAYOL

DEXIA